

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.02.2022 Numéro de version 15.1 (remplace la version 14.1)

Révision: 27.10.2021

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

**Nom du produit:** **Nettoyant et Diluant**

**Code du produit:** 8000

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### Emploi de la substance / de la préparation

Diluant

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Producteur/fournisseur:** Osmo Holz und Color GmbH & Co. KG  
Affhüppen Esch 12  
D-48231 Warendorf

#### Service chargé des renseignements:

Département sécurité de produit  
Tel.: +49 (0) 251 / 692 - 188  
Fax: +49 (0) 251 / 692 - 462  
e-mail: helmut.starp@osmo.de

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59  
Centrale d'appel de détresse de poison Berlin (24h): +49 (0) 30 / 30686 790  
Consultation en anglais et allemand.  
Tox Info Suisse Numéro d'urgence 24h/24: 145  
(de l'étranger : +41 44 251 51 51)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Pictogrammes de danger



GHS08

##### Mention d'avertissement

Danger

##### Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

**Mentions de danger:** hydrocarbures aliphatiques, C10-C13  
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

(suite page 2)

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.02.2022 Numéro de version 15.1 (remplace la version 14.1)

Révision: 27.10.2021

#### Nom du produit: **Nettoyant et Diluant**

(suite de la page 1)

<b>Conseils de prudence</b>	P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
	P102	Tenir hors de portée des enfants.
	P103	Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
	P260	Ne pas respirer les vapeurs.
	P262	Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
	P301+P310	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
	P331	NE PAS faire vomir.
	P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

**Indications complémentaires:** EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**2.3 Autres dangers** n'est pas applicable

#### Résultats des évaluations PBT et vPvB

**PBT:** Non applicable.


**vPvB:** Non applicable.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

**Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

#### Composants dangereux:

Numéro CE: 918-481-9	hydrocarbures aliphatiques, C10-C13	75-100%
Reg.nr.: 01-2119457273-39	 Asp. Tox. 1, H304, EUH066	

#### Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu

hydrocarbures aliphatiques	≥30%
----------------------------	------

**Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des mesures de premiers secours

**Remarques générales:** Amener les sujets à l'air frais.

**Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

**Après contact avec la peau:** En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

**Après contact avec les yeux:** Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

**Après ingestion:** En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.  
NE PAS faire vomir.

(suite page 3)

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.02.2022 Numéro de version 15.1 (remplace la version 14.1)

Révision: 27.10.2021

#### Nom du produit: **Nettoyant et Diluant**

(suite de la page 2)

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Perte de connaissance  
 Nausées  
 Vertiges  
 Migraine

#### Risques

Risque de pneumonie.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

##### Moyens d'extinction:

Sable  
 Poudre d'extinction  
 Brouillard d'eau  
 Dioxyde de carbone

##### Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

#### 5.2 Dangers particuliers

##### résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

##### Équipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.  
 Porter un vêtement de protection totale.

##### Autres indications

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à une aération suffisante.  
 Tenir éloigné des sources d'inflammation.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.  
 Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.  
 En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

(suite page 4)

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.02.2022 Numéro de version 15.1 (remplace la version 14.1)

Révision: 27.10.2021

#### Nom du produit: **Nettoyant et Diluant**

(suite de la page 3)

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel).  
 Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.  
 Assurer une aération suffisante.  
 Eau chaude additionnée de produit nettoyant

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.  
 Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.  
 Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

N'employer que dans des secteurs bien aérés.  
 Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.  
 Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.  
 Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.  
 Eviter la formation d'aérosols.

#### Préventions des incendies et des explosions:

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.  
 Lors du traitement, des composants légèrement volatils et inflammables peuvent se dégager.  
 Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

#### Manipulation:

Même une petite gorgée peut causer des lésions pulmonaires potentiellement mortelles. Les chiffons remplis de ce liquide doivent être tenus hors de portée des enfants.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

##### Stockage:

##### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Ne conserver que dans le fût d'origine.  
 Stocker dans un endroit frais.

##### Indications concernant le stockage commun:

Ne pas stocker avec les aliments.  
 Ne pas stocker avec des alcalis (lessives).  
 Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides.

(suite page 5)

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.02.2022 Numéro de version 15.1 (remplace la version 14.1)

Révision: 27.10.2021

#### Nom du produit: **Nettoyant et Diluant**

(suite de la page 4)

#### Autres indications sur les conditions de stockage:

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.  
 Stocker au frais, un fort échauffement provoquant des montées de pression et un risque d'éclatement.  
 Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.  
 Tenir les emballages hermétiquement fermés.

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

#### PNEC

La substance est un hydrocarbure de composition complexe, inconnue ou variable. Les méthodes conventionnelles de détermination des PNEC ne conviennent pas et il n'est pas possible de déterminer une seule PNEC représentative pour de telles substances.

**Remarques supplémentaires:** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

#### 8.2 Contrôles de l'exposition Contrôles techniques appropriés

Sans autre indication, voir point 7.

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

#### Mesures générales de protection et d'hygiène:

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.  
 Eviter tout contact prolongé et intensif avec la peau.  
 Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Ne pas introduire de chiffons imbibés de produit dans les poches du pantalon.

#### Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

Utiliser un appareil de protection respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.

Utiliser un masque respiratoire autonome et à épuration d'air parfaitement ajusté, conforme aux normes en vigueur, si l'évaluation du risque le requiert.

Filtre provisoire:

Gasfiltergerät EN 14387 Typ A (organische Gas/Dämpfe (Siedepunkt > 65°C)).

(suite page 6)

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.02.2022 Numéro de version 15.1 (remplace la version 14.1)

Révision: 27.10.2021

#### Nom du produit: **Nettoyant et Diluant**

(suite de la page 5)

**Protection des mains:**

Gants résistant aux solvants  
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.  
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.  
Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.

**Matériau des gants**

Caoutchouc nitrile

**Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

**Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**

Caoutchouc nitrile  
Épaisseur du matériau recommandée:  $\geq 0,4$  mm  
Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 480 minutes (perméabilité selon la norme EN 16523-1:2015: taux 6).

**Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:**

Caoutchouc nitrile

**Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:**

Gants en tissu épais

**Protection des yeux/du visage**

Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

**Protection du corps:**

Vêtements de travail protecteurs

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Indications générales****État physique**

Liquide

**Couleur:**

Transparent

**Odeur:**

Douce

**Seuil olfactif:**

Non déterminé.

**Point de fusion/point de congélation:**

-25 °C

**Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition**

&gt; 180 °C

**Inflammabilité**

Le mélange peut prendre feu ou être enflammé.

**Limites inférieure et supérieure d'explosion****Inférieure:**

0,6 Vol %

(suite page 7)

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.02.2022 Numéro de version 15.1 (remplace la version 14.1)

Révision: 27.10.2021

**Nom du produit: Nettoyant et Diluant**

(suite de la page 6)

<b>Supérieure:</b>	7,0 Vol %
<b>Point d'éclair</b>	61-66 °C (DIN EN ISO 2719)
<b>pH</b>	Non applicable.
<b>Viscosité:</b>	
<b>Viscosité cinématique à 20 °C</b>	1-2,5 mm/s <sup>2</sup>
<b>Dynamique:</b>	Non déterminé.
<b>Solubilité</b>	
<b>l'eau:</b>	Pas ou peu miscible
<b>Pression de vapeur à 0 °C:</b>	1 hPa
<b>Densité et/ou densité relative</b>	
<b>Densité à 20 °C:</b>	0,787 g/cm <sup>3</sup> (DIN 51757)

**9.2 Autres informations**

<b>Aspect:</b>	
<b>Forme:</b>	Liquide
<b>Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité</b>	
<b>Température d'inflammation:</b>	240 °C
<b>Propriétés explosives:</b>	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

**Informations concernant les classes de danger physique****Substances et mélanges explosibles**

**Gaz inflammables** néant

**Aérosols** néant

**Gaz comburants** néant

**Gaz sous pression** néant

**Liquides inflammables** néant

néant

(suite page 8)

**Fiche de données de sécurité**  
**selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 08.02.2022 Numéro de version 15.1 (remplace la version 14.1)

Révision: 27.10.2021

**Nom du produit: Nettoyant et Diluant**

(suite de la page 7)

**Matières solides inflammables**

néant

**Substances et mélanges autoréactifs**

néant

**Liquides pyrophoriques**

néant

**Matières solides pyrophoriques**

néant

**Matières et mélanges auto-échauffants**

néant

**Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau**

néant

**Liquides comburants**

néant

**Matières solides comburantes**

néant

**Peroxydes organiques**

néant

(suite page 9)



## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.02.2022 Numéro de version 15.1 (remplace la version 14.1)

Révision: 27.10.2021

**Nom du produit: Nettoyant et Diluant**

(suite de la page 8)

**Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux**

**Explosibles désensibilisés** néant

néant

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

**10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**10.2 Stabilité chimique**

**Décomposition thermique/ conditions à éviter:**

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions aux agents d'oxydation puissants.

**10.4 Conditions à éviter**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**10.5 Matières incompatibles:**

L'agent d'oxydation

**10.6 Produits de**

**décomposition dangereux:**

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone  
Oxydes nitriques (NOx)

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

**Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

**hydrocarbures aliphatiques, C10-C13**

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50 / 4h	>5 mg/l (rat)

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer une dermatite (inflammation de la peau) à cause de l'effet dégraissant du solvant.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 10)

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.02.2022 Numéro de version 15.1 (remplace la version 14.1)

Révision: 27.10.2021

#### Nom du produit: **Nettoyant et Diluant**

(suite de la page 9)

**Sensibilisation respiratoire  
ou cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Mutagénicité sur les cellules  
germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour  
certains organes cibles  
(STOT) - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour  
certains organes  
cibles (STOT) - exposition  
répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**Indications toxicologiques complémentaires:**
**Effets aigus (toxicité aiguë,  
irritation et corrosivité)**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**11.2 Informations sur les autres dangers**
**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

**12.1 Toxicité**
**Toxicité aquatique:**
**hydrocarbures aliphatiques, C10-C13**

EC50 / 48h &gt;1.000 mg/l (Daphnia magna)

IC50 / 72h &gt;1.000 mg/l (algae)

LC50 / 96h &gt;1.000 mg/l (fish)

**12.2 Persistance et  
dégradabilité**

Le produit n'est pas facilement, mais potentiellement biodégradable.

**12.3 Potentiel de  
bioaccumulation**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**12.4 Mobilité dans le sol**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 11)

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.02.2022 Numéro de version 15.1 (remplace la version 14.1)

Révision: 27.10.2021

**Nom du produit: Nettoyant et Diluant**

(suite de la page 10)

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT:** Non applicable.**vPvB:** Non applicable.**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

**12.7 Autres effets néfastes****Remarque:** Le produit est légèrement volatil.**Autres indications écologiques:****Indications générales:** Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets****Recommandation:** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.**Catalogue européen des déchets**

07 07 04*	autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques
15 01 10*	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

**Emballages non nettoyés:****Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification****ADR, ADN, IMDG, IATA** néant**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU****ADR** néant**ADN, IMDG, IATA** néant**14.3 Classe(s) de danger pour le transport****ADR, ADN, IMDG, IATA****Classe** néant**14.4 Groupe d'emballage****ADR, IMDG, IATA** néant**14.5 Dangers pour l'environnement****Marine Polluant:** Non

(suite page 12)

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.02.2022 Numéro de version 15.1 (remplace la version 14.1)

Révision: 27.10.2021

#### Nom du produit: **Nettoyant et Diluant**

(suite de la page 11)

<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Non applicable.
<b>14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI</b>	Non applicable.
<b>Indications complémentaires de transport:</b>	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.
<b>"Règlement type" de l'ONU:</b>	néant

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Directive 2012/18/UE

##### Substances dangereuses

##### désignées - ANNEXE I

Aucun des composants n'est compris.

##### RÈGLEMENT (CE) N°

##### 1907/2006 ANNEXE XVII

Conditions de limitation: 3

#### Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

##### RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

#### Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

#### Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est compris.

#### Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

#### Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

#### 15.2 Évaluation de la sécurité

##### chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

(suite page 13)

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.02.2022 Numéro de version 15.1 (remplace la version 14.1)

Révision: 27.10.2021

#### Nom du produit: **Nettoyant et Diluant**

(suite de la page 12)

<b>Raisons pour modifications</b>	Reach Annex II (2021)
<b>Phrases importantes</b>	H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
<b>Restriction de l'utilisation recommandée.</b>	Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions. Conserver hors de la portée des enfants.
<b>Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008</b>	La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.
<b>Service établissant la fiche technique:</b>	Département sécurité des produits
<b>Contact:</b>	Hr. Dr. Starp
<b>Date de la version précédente:</b>	06.04.2020
<b>Numéro de la version précédente:</b>	14.1
<b>Acronymes et abréviations:</b>	RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer ICAO: International Civil Aviation Organisation ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods IATA: International Air Transport Association GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances ELINCS: European List of Notified Chemical Substances CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society) PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH) LC50: Lethal concentration, 50 percent LD50: Lethal dose, 50 percent PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1
<b>Sources</b>	Fiches de données de sécurité des fournisseurs de matières premières ESIS : European chemical Substances Information System ECHA Portal
<b>* Données modifiées par rapport à la version précédente</b>	Ajouts, suppressions, révisions. Mis à jour conformément au règlement (UE) 2020/878 modifiant le règlement (CE) n °: 1907/2006 (REACH)